



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 19 janvier 2024

Sous-préfecture de Beaune et antenne de la DDT : les agents réintègrent les locaux, 10 rue Edouard Fraisse, à compter du 29 janvier 2024

Installés pendant 18 mois dans des locaux temporaires au 8 rue Marie Favard à Beaune, les agents de la sous-préfecture de Beaune réintégreront les locaux historiques de la sous-préfecture, 10 rue Edouard Fraisse, à compter du 29 janvier.

Ils seront rejoints par les agents de l'antenne locale de la Direction départementale des territoires (DDT) à cette même date **au sein de cette nouvelle "Maison de l'État"**.

Pour permettre ce déménagement, les locaux de la sous-préfecture et de l'antenne DDT seront fermés au public du 22 au 26 janvier mais une permanence téléphonique sera assurée, via le standard de la préfecture (03.80.44.64.00), pour répondre aux demandes urgentes.

Les agents de la DDT et de la sous-préfecture demeureront également joignables par mail.

Le 29 janvier, les services de la sous-préfecture de Beaune ré-ouvriront au public selon les mêmes horaires, de 8h30 à 12h45, du lundi au vendredi, sauf le jeudi, de 13h00 à 17h15.

Quant aux services de la DDT, ils seront ouverts au public les jours ouvrés, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00.

